

## **SESSION SPÉCIALE – 16 JUILLET 2014**

Procès-verbal de la session spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea à la salle de réunion au sous-sol de la bibliothèque de Chelsea, à Chelsea, Québec, le 16 juillet 2014 à 18 h 30, sous la présidence de la mairesse Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Charles Ricard, directeur général/secrétaire-trésorier

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

### **186-14**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Elizabeth Macfie arrive à 18h 35.

Le conseiller Pierre Guénard arrive à 18h 37.

### **187-14**

#### **CONTRAT DE RÉFECTION DU MUR DU CENTRE MEREDITH – FINANCEMENT**

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réparation du mur nord-ouest du Centre Meredith, la municipalité a reçu deux (2) soumissions dans les délais prescrits :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUMIS (incluant les taxes)</b>
Construction G.M.R. Associés Inc.	633 982.00 \$
Les Toitures Raymond Associés Inc.	821 818.31 \$

ATTENDU QUE ces soumissions ont été analysées par la firme Mercier Pfalzgraf Architectes Inc.;

**SESSION SPÉCIALE – 16 JUILLET 2014**

**187-14** (suite)

**CONTRAT DE RÉFECTION DU MUR DU CENTRE MEREDITH – FINANCEMENT**

ATTENDU QUE la soumission déposée par Construction G.M.R. Associés Inc. est celle recommandée par la firme Mercier Pfalzgraf Architectes Inc.;

ATTENDU QUE ce contrat est conditionnel à l'approbation par l'assureur;

ATTENDU QUE selon la résolution 167-14, il était prévu de financer les travaux de réfection à même le poste 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs et culture) et de présenter une réclamation aux assurances;

ATTENDU QUE l'assureur a confirmé qu'un montant de 77 350.00\$, dépense nette, devra être assumé par la Municipalité;

ATTENDU QUE la somme de 77 350.00 \$, dépense nette, devra être appropriée du fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que ce conseil octroie le contrat pour des travaux de réparation du mur nord-ouest du Centre Meredith au montant de 633 982.00 \$, incluant les taxes, à Construction G.M.R. Associés Inc. et autorise une affectation de 77 350.00 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement) au poste d'affectation 23-920-00-000 (Affectation du fonds de roulement);

IL EST AUSSI RÉSOLU de rescinder la résolution 167-14 (contrat de réfection du mur du centre Meredith);

QUE la Mairesse et le Directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs et culture), 21-490-02-000 (Autres revenus – assurances) et 23-920-00-000 (Affectation du fonds de roulement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**188-14**

**ACQUISITION D'UNE NOUVELLE RÉTROCAVEUSE – FINANCEMENT**

ATTENDU QUE la direction du Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse neuve 2014 ou équivalent;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (incluant les taxes)</b>	<b>DÉPENSES NETTES</b>
Nortrax Canada Inc.	123 379.67 \$	111 291.95 \$
Hewitt Équipement Ltée.	125 505.66 \$	113 209.66 \$
J.R. Brisson Equipement Ltée.	126 469.05 \$	114 078.66 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

## SESSION SPÉCIALE – 16 JUILLET 2014

188-14 (suite)

### **ACQUISITION D'UNE NOUVELLE RÉTROCAVEUSE – FINANCEMENT**

ATTENDU QUE la soumission déposée par Nortrax Canada Inc. n'est pas conforme;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Hewitt Équipement Ltée. est conforme;

ATTENDU QUE selon la résolution 168-14, il était prévu de financer l'achat à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules - Transport) et le règlement d'emprunt 852-13;

ATTENDU QUE le montant du règlement d'emprunt 852-13 (100 000.00 \$) n'est pas suffisant et qu'il faut approprier une somme de 13 209.66\$, dépense nette, du fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que ce Conseil octroie le contrat d'acquisition de la rétrocaveuse à Hewitt Équipement Ltée. au montant de 125 505.66 \$, incluant les taxes, et autorise une affectation de 13 209.66 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement) au poste d'affectation 23-920-00-000 (Affectation du fonds de roulement);

IL EST AUSSI RÉSOLU de rescinder la résolution 168-14 (acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse);

QUE la Mairesse et le Directeur général/secrétaire-trésorier ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), 23-510-00-000 (Financement l.t. activité d'investissement), règlement d'emprunt 852-13, et 23-920-00-000 (Affectation du fonds de roulement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-14

### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que cette session spéciale soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Charles Ricard  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

Caryl Green  
Maire